Chapitre 13

APPLICATION 48

Acquisition de titres

Une entité a procédé à l'acquisition de certains titres durant le mois de juin N. Une commission de 1,5% du montant de chaque transaction a été prélevée par l'intermédiaire financier. Les règlements ont été effectués par virement bancaire.

- 5 juin : acquisition de 5 000 actions SICAV (titres cotés) à un cours unitaire de 12 000 F. Les dirigeants anticipent une forte hausse à court terme des actions SICAV (Sociétés d'Investissement de Capital Variable);
- 9 juin : prise de participation à hauteur de 80% du capital d'une entité non cotée; valeur unitaire des 2500 actions acquises : 16 000 F;
- 16 juin : souscription de 1 500 obligations émises à 20 000 F l'une. Ces obligations sont destinées à être conservés durablement en vue d'une rentabilité intéressante dans le cadre d'une stratégie globale de gestion du portefeuille ;
- 24 juin : acquisition de bons du Trésor pour un montant de 3 000 000 F, en vue d'un placement à court terme ;
- 30 juin : acquisition de 1 000 actions cotées à 18 000 F l'une. Ces actions représentent 2% du capital de la société émettrice. Les dirigeants de l'entité ont l'intention de conserver durablement ces titres.

| | | 05/06/N | | |
|------|-----|--|------------|------------|
| 5022 | | Actions cotées (5 000 x 12 000) | 60 000 000 | |
| 5026 | | Frais d'acquisition des actions (60 000 000 x 1,5%) | 900 000 | |
| | 521 | Banques | | 60 900 000 |
| | | (Acquisition de titres SICAV) | | |
| | | 09/06/N | | |
| 261 | | Titres de participation dans les sociétés sous contrôle exclusif | 40 600 000 | |
| | 521 | Banques (2500 x 16 000) + 1,5% (2500 x 16 000) | | 40 600 000 |
| | | (Acquisition de titres de participation) | | |
| | | 16/06/N | | |
| 2741 | | Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P) | 30 450 000 | |
| | 521 | Banques (1500 x 20 000) + 1,5% (1500 x 20 000) (Acquisition de TIAP) | | 30 450 000 |

| | | 24/06/N | | | |
|------|-----|---|------------|------------|--|
| 5011 | | Titres du Trésor à court terme | 3 000 000 | | |
| 5016 | | Frais d'acquisition des titres de Trésor (3 000 000 x 1,5%) | 45 000 | | |
| | 521 | Banques (Acquisition de bons de Trésor) 30/06/N | | 3 045 000 | |
| 2746 | | Titres immobilisés – Actions | 18 270 000 | | |
| | 521 | Banques (1 000 x 18 000) + 1,5%(18 000 000) (Acquisition de titres SICAV) | | 18 270 000 | |

APPLICATION 49

Versement restant à effectuer sur titres non libérés

L'entité A a souscrit 20 000 actions émises par l'entité B. Ces titres de 10 000 F de nominal, sont émis avec une prime d'émission de 2 000 F et sont libérés de moitié à la souscription le 1er mai N. L'entité A paie immédiatement par virement bancaire sa souscription et 1 000 000 F de frais sur l'opération. Ces titres constituent pour elle des titres immobilisés.

• Journal de la société A

| 2746 | | 01/05/N Titres immob. actions 20 000 x (10 000 +2 000) + 1 000 000 | 241 000 000 | |
|------|------------|--|-------------|----------------------------|
| | 472 521 | Versement restant à effectuer sur titres non libérés Banques (20 000 x ((10 000/2) + 2 000) + 1 000 000 (Souscription au capital de B) | | 100 000 000 141 000 000 |

Le 30/09/N, l'entité B appelle la deuxième moitié de la souscription. La société A procède à un virement bancaire le 8 novembre.

| 000 | 1 |
|-------------|-------------|
| 000 | |
| | |
| 100 000 000 | |
| | |
| | |
| | 100 000 000 |

APPLICATION 50 Cession de titres de participation

Titres immobilisés détenus par l'entité COCO, valeur d'origine : 50 000 000 F.

Dépréciation existante : 6 000 000 F

Prix de cession au 15/08/N du portefeuille à crédit : 48 000 000 F.

1. Ecritures de cession des titres de participation :

15/08/N

| | | 13/06/1 | | | |
|------|------|---|------------|------------|--|
| 816 | | Valeurs comptables des cessions d'immo. financières | 50 000 000 | | |
| | 274 | Titres immobilisés (Sortie de titres immobilisés du patrimoine) | | 50 000 000 | |
| 4856 | | Créances sur cessions d'immobilisations financières | 48 000 000 | | |
| | 826 | Produits des cessions d'immobilisations financières (Cession des titres immobilisés) | | 48 000 000 | |
| 2974 | | Dépréciations des titres immobilisés | 6 000 000 | | |
| | 7972 | Reprises de dépréciations des immobilisations financières (Reprise de provision sur titres cédés) | | 6 000 000 | |

2. Impact sur le compte de résultat

Charges **Produits**

| | | Financiers | |
|-----------------|------------|----------------------|------------|
| | | Reprise de provision | 6 000 000 |
| HAO | | HAO | |
| VC des cessions | 50 000 000 | Produit de cession | 48 000 000 |

Incidence sur le résultat global : 4 000 000 :

+ 6 000 000 sur le résultat financier

- 2 000 000 sur le résultat HAO

APPLICATION 51

Cession de titres de placement

L'entité D possède le 01/09/N dans son portefeuille 3 000 titres de placement de l'entité F acquis au cours des exercices N-1 et N :

- 01/04/N-1 : acquisition de 1 000 titres à 12 000 F l'un ;
- 01/09/N-1 : acquisition de 500 titres à 12 500 F l'un ;
- 01/04/N : acquisition de 1 200 titres à 11 000 F l'un ;
- 01/07/N : acquisition de 300 titres à 10 000 F l'un.

En décembre N-1, le cours moyen en bourse de ce titre était de 12 050 F.

Elle cède à crédit au 01/09/N, 2 500 titres au prix global de 29 000 000 F.

1. Evaluation des titres

• Au 31/12/N-1, la valeur d'entrée des titres était de :

$$(1\ 000\ x\ 12\ 000) + (500\ x\ 12\ 500) = 18\ 250\ 000\ F$$

La valeur de ces titres à la même date était de : 1 500 x 12 050 = 18 075 000 F

En conséquence, l'entité constate une dépréciation de son portefeuille à la clôture de l'exercice $N-1:18\ 250\ 000-18\ 075\ 000=175\ 000\ F.$

2. Comptabilisation

| 00 | |
|----|---------|
| | |
| | 175 000 |
| | |
| | |
| 00 | 000 |

3. Cession des titres

Au 01/09/N, l'entité a cédé 2 500 titres ; il importe d'évaluer la valeur d'entrée de ces titres.

Pour cela, deux méthodes possibles, selon l'article 44 de l'Acte uniforme :

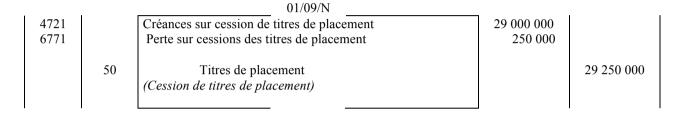
• Méthode P.E.P.S.: "premier entré, premier sorti":

Les titres cédés sont donc ceux acquis le 01/04/N-1 (1 000 titres), ceux acquis le 01/09/N-1(500 titres), plus 1 000 titres sur les 1 200 acquis le 01/04/N.

D'où une évaluation à :

$$1\ 000 \times 12\ 000 = 12\ 000\ 000$$
$$5\ 00 \times 12\ 500 = 6\ 250\ 000$$
$$1\ 000 \times 11\ 000 = 11\ 000\ 000$$
$$29\ 250\ 000$$

Ecritures au journal de l'entité



Après cette opération, la valeur d'entrée du portefeuille titres en comptabilité ressort à :

$$200 \times 11\ 000 = 2\ 200\ 000$$

 $300 \times 10\ 000 = 3\ 000\ 000$
 $5\ 200\ 000$

La dépréciation éventuelle sera ajustée à la clôture de l'exercice N (augmentée, réduite ou annulée).

• Méthode du coût moyen pondéré

La valeur totale d'acquisition du portefeuille est de :

$$1\ 000 \times 12\ 000 = 12\ 000\ 000$$

$$500 \times 12\ 500 = 6\ 250\ 000$$

$$1\ 200 \times 11\ 000 = 13\ 200\ 000$$

$$300 \times 10\ 000 = 3\ 000\ 000$$

$$34\ 450\ 000$$
Soit $\frac{34\ 450\ 000}{3\ 000} = 11\ 483,3333$ par titre

La valeur globale des titres sortis est donc de :

$$\frac{34450000 \times 2500}{3000}$$
 = 28 708 333 (ou 11 483,3333 x 2 500).

• Ecriture au journal de l'entité

Après cette opération, la valeur du portefeuille titres en comptabilité ressort à :

La dépréciation éventuelle sera ajustée à la clôture de l'exercice N en fonction de la valeur du portefeuille à cette date (augmentation, diminution ou annulation).

• Conclusion:

L'utilisation de l'une ou l'autre des deux méthodes proposées par l'Acte uniforme a une influence non négligeable sur :

- le résultat de la période ;
- l'évaluation des actifs restants.

Il importe donc de respecter le postulat de la permanence des méthodes pour l'ensemble des opérations concernant le portefeuille titres.